Tir interne d'Assiduité

Pour les tireurs désireux d'un tampon pour un

***''Tir interne d'Assiduité''*. Le tireur demande *AVANT* sa séance de tir, à une personne habilitée, *AVANT* son arrivé au pas de tir.**

Il devra montrer qu'il manipule son arme, qu'il se comporte en toute sécurité et tirera une quarantaine de munitions dans sa cible.

TOUT CECI EN PRESENCE DE LA PERSONNE HABILITEE.

Qui *APRES APPRECIATION* lui délivrera un tampon d'assiduité ou contrôlé, sur son carnet de tir interne.

Pour le '' Tir interne d'assiduité'', le tireur a besoin de 4 tampons par an :

- espacés les uns des autres de 1 mois minimum pour les tireurs détenant des détentions d'armes.

Pour un tireur novice qui n'a pas encore d'avis préalable. Il a besoin de 3 Tampons :

- espacés de 2 mois et 1 jour minimum.

Le Responsable 25 M